



Le plan de formation

Objectif

Assurer l'adéquation salarié/poste de travail, l'évolution de l'emploi ou le développement des compétences des salariés.

Employeurs concernés

Tout employeur.

Salariés bénéficiaires

C'est l'employeur qui détermine les salariés bénéficiaires du plan de formation.

Caractéristiques

- Le plan de formation regroupe les actions de formation, de bilan de compétences, de VAE, retenues par l'employeur.
- Classées en deux catégories, les actions de formation composant le plan de formation visent à permettre au salarié de :
 - réaliser plus efficacement les tâches spécifiquement liées à son poste, de faire face à un changement (nouvelles activités, réorganisation de services...) en développant sa polyvalence ou en évoluant à l'intérieur de sa qualification. Les actions relevant de cette 1ère catégorie sont réalisées pendant le temps de travail.
 - préparer une évolution professionnelle au-delà de sa qualification actuelle afin d'accroître ses compétences. Les actions relevant de cette 2nde catégorie peuvent, sous certaines conditions, être réalisées en dehors du temps de travail.

Formalités à accomplir

- Consulter les représentants du personnel (comité d'entreprise ou, à défaut, délégués du personnel).

Avantages entreprise

- Financement possible d'AGEFOS PME en fonction des critères et priorités dont l'entreprise relève.

Avantages salarié

- Maintenir son employabilité, et donc sa capacité à occuper un emploi, développer ses compétences, tout en percevant une rémunération.

Les + AGEFOS PME

- Diagnostic des besoins.
- Aide à l'élaboration du plan de formation.
- Mise en place de co-financements.
- Information et conseils sur l'ensemble des dispositifs de formation.

CRP ou CTP :

Notre conseil

Employeur

- Partez toujours des besoins de l'entreprise au regard de ses projets (par exemple, implantation d'une nouvelle machine, positionnement sur un nouveau marché...) pour définir le contenu du plan de formation.

Salarié

- Vous pouvez utiliser votre DIF pour élaborer avec votre employeur un projet de formation ambitieux.

A qui s'adresser

Employeur

- Votre conseiller AGEFOS PME.

Salarié

- Le responsable de la formation dans l'entreprise
- Votre manager